

ASSEMBLÉE DE PROVINCE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

N° 40-2021/APS

AMPLIATIONS

Commissaire délégué p.i	1
Gouvernement	1
3DT	1
JONC	1
Intéressés	2

DÉLIBÉRATION

modifiant la délibération modifiée n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes et instances

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes et instances ;

Vu le rapport n° **32382-2021/1-ACTS/DAJI** du 12 avril 2021,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 12 MAI 2021, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : A l'article 42-1 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif au **comité de site du Consortium pour la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation (CRESICA)**, les mots : « *Monsieur David UGOLINI, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Monsieur Nicolas PEBAY, titulaire* ».

ARTICLE 2 : A l'article 65 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif à l'assemblée générale du **Centre d'initiation à l'environnement en Nouvelle-Calédonie (CIE-NC)**, les mots : « *Monsieur David UGOLINI, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Madame Valérie SARRAMEGNA, titulaire* ».

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République par intérim, publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifiée aux intéressés.